

◆ **Incidences sur les écoulements hydrauliques :**

.....
.....
.....

VII - MESURES PRÉVUES POUR REDUIRE L'IMPACT DES TRAVAUX

◆ Mesures envisagées pour assurer la libre circulation des poissons (pendant et après les travaux) :

◆ Mesures envisagées pour le réaménagement du site (plantations, terre végétale, enherbement ...) :

◆ Mesures envisagées pour éviter une pollution des eaux (stockage des engins de chantier et de leur carburant, méthode de bétonnage, lavage des outils de chantier, ...) :

◆ Nécessité d'effectuer une pêche de sauvegarde : oui non
(rubrique renseignée après contact avec M. Albertini Chef du Service Interdépartemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques – Tél : 06 72 08 12 77)

Je suis informé que :

- les travaux ne doivent en aucun cas être entrepris avant notification de l'autorisation délivrée par la DDTM,
- des prescriptions complémentaires visant à la protection du milieu aquatique pourront éventuellement être imposées au demandeur,
- un récolement des travaux pourra être effectué après leur réalisation par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou par le service en charge de la Police de l'eau.

La date exacte des travaux sera communiquée au moins 8 jours à l'avance, à :

- la DDTM – Service Eau-Forêt-Risques (Tél : 04 95 32 97 15 / Fax : 04 95 32 97 96)
- l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Tél : 04 95 36 19 13 / Fax : 04 95 36 10 74)

A _____, le _____ A _____, le _____

(Accord et signature du ou des propriétaires des parcelles concernées si ces-derniers ne sont pas les demandeurs)

(Signature du demandeur)

P.J. : Plans

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Haute-Corse**

**FORMULAIRE D'ASSISTANCE A LA DEMANDE D'AUTORISATION
OU A LA DECLARATION DE TRAVAUX AU TITRE DES
ARTICLES L. 214-1 à L. 214-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

AMENAGEMENTS ET TRAVAUX DANS LE LIT D'UN COURS D'EAU

Liste des rubriques de la nomenclature de l'article R.214-1 du code de l'environnement pouvant être concernées :

- 3.1.1.0 : Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau constituant :
 - 1- Un obstacle à l'écoulement des crues
 - 2- Un obstacle à la libre circulation des espèces biologiques et des sédiments
- 3.1.2.0 : Modification du profil en long ou du profil en travers du lit mineur
- 3.1.3.0 : Impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique
- 3.1.4.0 : Consolidation ou protection des berges par des techniques autres que végétales vivantes
- 3.1.5.0 : Installation dans le lit mineur de nature à détruire les frayères de la faune piscicole
- 3.2.1.0 : Entretien de cours d'eau avec extraction de sédiments
- 3.2.2.0 : Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau

COMPOSITION DU DOSSIER

- le présent formulaire dûment complété,
- 1 plan de situation au 1/25 000^{ème} avec rappel du lieu (flèche ou cercle),
- 1 extrait de plan cadastral situant les travaux et les parcelles concernées,
- 1 formulaire d'Etude d'évaluation préliminaire d'incidences Natura 2000 (Disponible sur le site de la préfecture de Haute-Corse : http://www.haute-corse.gouv.fr/IMG/pdf/Formulaire_Natura_2000_EAU.pdf)
- 1 profil en long et en travers du cours d'eau (lit naturel et profil après travaux),
- l'accord écrit de tous les propriétaires des parcelles concernées par le projet si le demandeur n'est pas propriétaire de toutes les parcelles.

Ce dossier complet et signé doit être adressé **en 3 exemplaires** au moins **2 mois avant** le début des travaux, à l'adresse suivante :

Direction Départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse
Service Eau-Biodiversité-Forêt
8 Bd Benoîte Danesi
CS 60008
20411 BASTIA Cedex 9

